

PAR TÉLÉCOPIEUR : 514 873-2070

Le 30 septembre 2011

Madame Véronique Dubois
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : *Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité de l'appel
d'offres A/O 2009-02 pour l'énergie éolienne issue de projets autochtones et
communautaires
Dossier R-3774-2011*

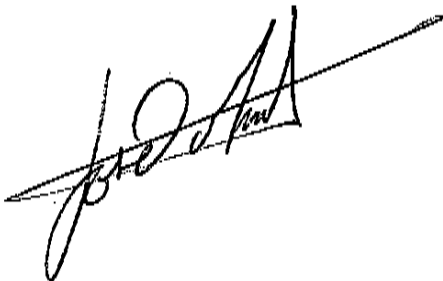
Madame,

La présente a pour objet de signifier mon désaccord face à l'octroi d'un contrat à KSE pour l'implantation du projet éolien industriel à Saint-Cyprien-de-Napierville, contrat qui outrepassa la volonté des conseils municipaux et de leurs citoyens. La démocratie interdit cette façon de faire. Maints et maints arguments de poids ont été apportés contre la mise sur pied de ce projet, semble-t-il inutilement, puisque nous sommes mis pratiquement devant le fait accompli. Et je m'insurge. Sommes-nous propriétaires des terres que nous avons défrichées, ou de simples locataires? À quoi bon avoir un droit de parole s'il n'est pas entendu?

Les gouvernements municipaux ont les capacités de gérer eux-mêmes leurs milieux et de prendre les bonnes décisions. Les Mohawks clament haut et fort les retombées financières importantes à St-Cyprien-de-Napierville dans le but de dorer la pilule. De quel ordre sont LEURS bénéfices? Et où se situe la limite de ce que les autochtones peuvent nous imposer?

Un projet de cette ampleur ne peut s'inscrire que dans le cadre où il serait installé là où il serait le bienvenu : dans le grand nord, près des lignes de transport, des grands barrages.

Dans l'espoir que ceci sera entendu.



José Arréal
220, chemin Alberton
Saint-Bernard-de-Lacolle Québec J0J 1V0